

Cette mesure est des plus positives et elle démontre bien la volonté politique du gouvernement conservateur de maintenir et d'instaurer un système de production contingenté. En fait, les producteurs peuvent donc bénéficier des mêmes possibilités de gestion nationale des approvisionnements que les autres secteurs de l'industrie de la volaille.

Cette agence fédérale fait l'allocation des quotas de production aux provinces, ce qui permet d'enlever le surplus du marché et de réglementer les importations et les exportations, donc d'éviter que des records d'importation ne soient établis par le gonflement de la demande ou encore par des surplus d'inventaires chez des agents distributeurs, ou encore, chez les producteurs, ce qui devrait en fait permettre d'accroître l'ensemble de l'efficacité et de la productivité, contribuant ainsi à réduire les fluctuations de l'exploitation de la production et de réaliser des économies en bas de ligne chez toutes les entreprises concernées, même si cela les discipline au départ.

Évidemment, monsieur le Président, je me réjouis grandement de la création d'un tel organisme, car après plusieurs années de demandes soutenues de la part de l'Association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation de poulets à chair, c'est encore notre gouvernement qui, en peu de temps, a réussi à instaurer cette nouvelle agence.

Je m'en réjouis aussi, d'autant plus qu'il y a, dans ma circonscription électorale de Drummond, des producteurs d'oeufs d'incubation et un couvoir bien connu à Wickham, soit le couvoir des frères Boire qui, comme le nom le dit, est une entreprise familiale où l'on produit 500 000 poussins par semaine, dont 430 000 poussins pour la chair et 70 000 poussins pour la ponte.

La production totale au Québec par semaine est de 2 millions de poussins, ce qui veut donc dire que la production des frères Boire de ma circonscription représente 25 p. 100 de la production totale du Québec.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, c'est une entreprise très importante pour ma circonscription, puisqu'elle génère 95 emplois directs et environ 15 emplois indirects, en plus d'injecter dans l'économie régionale quelques millions de dollars en investissements. Et vous conviendrez comme moi de ce qu'une entreprise semblable du secteur agricole peut représenter pour un petit village, une circonscription ou encore une province.

Durant ma campagne électorale à l'été 1984, j'avais été sensibilisé à ce problème par les producteurs agricoles, et j'avais promis d'appuyer leur cause et celle de la centaine de détenteurs de quotas au Québec qui produisent environ 115 millions d'oeufs d'incubation, ce qui représente une valeur de plus de 25 milliards de dollars par année.

Là où je m'inquiète, monsieur le Président, et je voudrais poser la question au ministre de l'Agriculture ou encore au secrétaire parlementaire qui est ici présent: Est-ce que l'adoption éventuelle d'une entente de libre-échange Canada-États-Unis va remettre en question ce plan national de commercialisation? Je vous traduis ici les inquiétudes des producteurs.

En effet, ainsi, au cours de l'année 1985, les importations d'oeufs ont atteint 19 millions et, si cette situation devait se maintenir ou se détériorer après un accord de libre-échange, ce sont l'Ontario et le Québec qui en souffriraient le plus.

L'ajournement

J'aimerais vous rappeler que la production totale par semaine pour le Canada est d'environ 6 181 000 poussins dont 1 980 000 pour le Québec ce qui, à mon avis, est très considérable.

L'agriculture canadienne n'a sûrement pas les moyens de perdre un secteur qui rapporte plus de 100 millions de dollars par année et qui génère plus de 2 000 emplois.

N'oublions pas que la production d'oeufs d'incubation occupe la case de départ du secteur avicole. Si les importations ne sont pas contrôlées dès le premier maillon de la chaîne, toute l'agriculture s'en ressentira.

L'honorable secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer comment notre gouvernement pourra protéger les acquis des agriculteurs canadiens? Ou bien y a-t-il des mesures que notre gouvernement pourrait prendre qui contribueraient réellement à la mise en valeur de nos produits agricoles à long terme et qui permettraient à notre agriculture de faire concurrence à celle des États-Unis?

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je m'en voudrais d'abord de commencer à répondre à cette question sans féliciter le député de Drummond (M. Guilbault) pour la connaissance qu'il a de ses dossiers et pour l'intérêt visible qu'il démontre dans les dossiers d'intérêt local qui ont une portée nationale et provinciale.

Le 27 novembre dernier, le ministre a signé la proclamation créant l'Office canadienne de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair et, le 1^{er} décembre 1986, le ministre a annoncé la création de cet office.

Monsieur le Président, je sais que, dernièrement, l'Alberta a signé un addenda comme quoi elle veut faire partie de cette entente fédérale-provinciale, l'Alberta qui compte actuellement 13 p. 100 des producteurs et qui va se joindre aux 66 p. 100 des producteurs qui sont déjà dans les trois premières provinces qui ont signé l'accord, c'est-à-dire le Québec, le Manitoba et l'Ontario.

Par ce geste, monsieur le Président, le gouvernement a rempli un autre engagement contracté par le parti progressiste conservateur lors de la dernière campagne électorale, soit celui d'aider les agriculteurs canadiens à mettre sur pied leurs propres plans de commercialisation.

Le gouvernement actuel est donc passé rapidement aux actes afin de répondre au désir des producteurs. Il a fallu un peu plus de trois ans pour mettre sur pied l'office. Par comparaison, la période de gestation de l'Office canadien de commercialisation du poulet, le dernier à voir le jour, avait duré quatre ans, de la date du début des audiences au jour de sa proclamation soit fin 1978.

Le programme ne réglementera pas toutefois les prix. Comme maintenant, la fixation des prix restera du ressort provincial. De même, c'est chaque province et non l'Office national qui attribuera le contingent à chaque producteur.

De cette façon, le système sera assez souple pour permettre aux offices provinciaux de commercialisation des oeufs d'incubation de répondre aux besoins du marché selon l'évolution de la situation.